

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 JUIN 2022 A 10 H

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la société MICRODATA, société anonyme au capital de 42 000 000,00 dirhams, dont le numéro d'immatriculation au registre de commerce est le 62859, dont le siège est à Casablanca, 30, Boulevard Ibnou Sina, Hay Hassani, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Mercredi 22 Juin 2022, et sera tenue par visioconférence, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour ci-dessous. Les modalités de participation à distance à ladite AGO seront précisées dans un communiqué spécial qui sera publié par un journal d'annonces légales, et aussi sur le site Web institutionnel de Microdata, à l'approche de la date de tenue de l'AGO. Par ailleurs, le rapport financier annuel de Microdata au titre de l'exercice 2021 est consultable en ligne sur le lien : <http://www.microdata.ma/2021-2/>

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée, conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Renouvellement ou nomination d'un Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de Microdata ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Clôture de l'Assemblée avec la session des "Questions diverses".

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, **cinq jours** avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, **cinq jours** avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de **dix (10) jours** à compter de la publication du présent avis de convocation, pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription du projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 45 561 229,33 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Troisième résolution :

En conséquence de l'adoption des résolutions ci-dessus, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2021.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux comptes, Cabinet N. Amar Audit & Consulting. Elle décide de nommer ... en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années, arrivant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

• + Bénéfice net comptable	45 561 229,33 Dirhams
• + Report à nouveau antérieur	78 179 019,31 Dirhams
• - Réserve légale (5%)	0,00 Dirhams
• = Bénéfice distribuable	123 740 248,64 Dirhams
<hr/>	
• - Dividendes	45 360 000,00 Dirhams
• = Solde au compte report à nouveau	78 380 248,64 Dirhams

Elle décide, en conséquence, de distribuer au titre de l'exercice 2021, un dividende global de 45 360 000,00 Dirhams, soit 27,0 dirhams par action, payable à compter du 21 Juillet 2022, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur. Elle décide, en outre, d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 78 380 248,64 Dirhams.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions, maintient à 280 000 Dirhams l'enveloppe brute annuelle des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

BILAN ACTIF (dirhams)		exercice clos le 31 décembre 2021			
		EXERCICE au 31/12/2021		EXERCICE PRECEDENT	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	2 000 000,00	800 000,00	1 200 000,00	1 600 000,00
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 000 000,00	800 000,00	1 200 000,00	1 600 000,00
	Primes de remboursements des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	158 750,17	56 527,63	102 222,54	1 805,62
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	57 500,00	56 527,63	972,37	1 805,62
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	101 250,17		101 250,17	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	20 271 705,27	4 333 986,07	15 937 719,20	16 523 161,16
Terrains	9 508 200,00		9 508 200,00	9 508 200,00	
Constructions	3 615 548,11	772 160,81	2 843 387,30	3 024 164,71	
Installations techniques, matériel et outillage					
Matériel de transport	309 546,83	260 038,11	49 508,72	75 040,24	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	6 838 410,33	3 301 787,15	3 536 623,18	3 915 756,21	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	817 341,00		817 341,00	792 633,00	
Prêts immobilisés	712 777,00		712 777,00	688 069,00	
Autres créances financières	4 564,00		4 564,00	4 564,00	
Titres de participation	100 000,00		100 000,00	100 000,00	
Autres titres immobilisés					
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentation des dettes financières					
TOTAL I (A + B + C + D + E)	23 247 796,44	5 190 513,70	18 057 282,74	18 917 599,78	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (F)	58 782 152,14	2 078 590,61	56 703 561,53	32 716 332,87
	Marchandises	58 782 152,14	2 078 590,61	56 703 561,53	32 716 332,87
	Matières et fournitures consommables				
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires, et produits résiduels				
	Produits finis				
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	289 036 807,86	415 269,50	288 621 538,36	249 895 403,18
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 569 269,36		2 569 269,36	1 526 455,24
	Clients et comptes rattachés	270 681 838,39	415 269,50	270 266 568,89	243 365 418,30
	Personnel				
Etat	15 404 485,69		15 404 485,69	4 227 015,91	
Comptes d'associés					
Autres débiteurs	367 551,11		367 551,11	766 620,35	
Comptes de régularisation, actif	13 663,31		13 663,31	9 893,38	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				12 021 931,70	
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)					
(Eléments circulants)	1 990 754,19		1 990 754,19	1 294 761,44	
TOTAL II (F + G + H + I)	349 809 714,19	2 493 860,11	347 315 854,08	295 928 429,19	
TRESO	TRESORERIE - ACTIF	52 635 056,05		52 635 056,05	79 169 063,16
	Chèques et valeurs à encaisser	1 354 450,80		1 354 450,80	
	Banque, T.G et C.C.P	51 253 210,42		51 253 210,42	79 134 347,32
	Caisse, Régies d'avances et accreditifs	27 394,83		27 394,83	34 715,84
TOTAL III	52 635 056,05		52 635 056,05	79 169 063,16	
TOTAL GENERAL I + II + III	425 692 566,68	7 684 373,81	418 008 192,87	394 015 092,13	

BILAN PASSIF (dirhams)		exercice clos le 31 décembre 2021	
		EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	42 000 000,00	42 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, Capital appelé dont verse		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	4 200 000,00	4 200 000,00
	Autres réserves		
	Report à nouveau (2)	78 179 019,31	69 501 123,15
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultats net de l'exercice (2)	45 561 229,33	64 117 896,16
Total des capitaux propres (A)	169 940 248,64	179 819 019,31	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT (C)	908 516,00	2 406 341,14	
Emprunts obligatoires			
Autres dettes de financement	908 516,00	2 406 341,14	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
Augmentations des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)	170 848 764,64	182 225 360,45	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	147 941 754,25	129 173 536,41
	Fournisseurs et comptes rattachés	106 251 611,69	77 311 956,18
	Clients créditeurs, avances et acomptes	628 691,61	101 298,00
	Personnel	2 347 777,08	2 026 226,00
	Organismes sociaux	3 420 056,92	3 382 193,20
	Etat	33 771 344,74	44 099 673,37
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	1 159 412,26	1 656 780,74
	Comptes de régularisation - passif	362 859,95	595 408,92
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1 990 754,19	1 294 761,44
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	2 587 252,72	2 470 288,06	
TOTAL II (F + G + H)	152 519 761,16	132 938 585,91	
TRESO	TRESORERIE - PASSIF	94 639 667,07	78 851 145,77
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie	94 639 667,07	78 851 145,77
	Banques de régularisation		
TOTAL III	94 639 667,07	78 851 145,77	
TOTAL GENERAL I + II + III	418 008 192,87	394 015 092,13	

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

		Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			
NATURE		OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	3 = 1 + 2	4
		1	2		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises (en l'état)	541 091 531,85		541 091 531,85	656 318 664,54
	Ventes de biens et services produits	22 535 288,65		22 535 288,65	22 667 865,38
	Chiffre d'affaires	563 626 820,50		563 626 820,50	678 986 529,92
	Variation de stocks de produits (+) (1)				
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitations; transferts de charge	2 055 096,21		2 055 096,21	1 629 190,44
	TOTAL I	565 681 916,71		565 681 916,71	680 615 720,36
EXPLOITATION	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats revendus (2) de marchandises	437 527 458,35		437 527 458,35	529 848 481,69
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	892 803,92		892 803,92	955 053,43
	Autres charges externes	13 260 315,43		13 260 315,43	12 811 912,44
	Impôts et taxes	5 201 332,90		5 201 332,90	7 012 089,94
	Charges de personnel	28 225 677,10		28 225 677,10	26 566 484,04
	Autres charges d'exploitation	280 000,00		280 000,00	
	Dotations d'exploitation	3 561 326,15		3 561 326,15	3 480 353,64
	TOTAL II	488 948 913,85		488 948 913,85	580 674 375,18
	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			76 733 002,86	99 941 345,18
FINANCIER	IV PRODUITS FINANCIERS				
	Produits des titres de participation et Autres titres				
	Gains de change	3 138 393,08		3 138 393,08	6 817 168,76
	Intérêts et autres produits financiers	127 703,08		127 703,08	934 690,44
Reprises financières; transferts de charges	1 294 761,44		1 294 761,44	266 683,53	
TOTAL IV	4 560 857,60		4 560 857,60	8 018 542,73	
FINANCIER	V CHARGES FINANCIERES				
	Charges d'intérêts	1 494 491,58		1 494 491,58	2 853 342,80
	Pertes de change	6 767 020,06		6 767 020,06	7 281 417,11
	Autres charges financières				
Dotations financières	1 990 754,19		1 990 754,19	1 294 761,44	
TOTAL V	10 252 265,83		10 252 265,83	11 429 521,35	
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			-5 691 408,23	-3 410 978,62	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)			71 041 594,63	96 530 366,56	
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	Produits des cessions d'immobilisation				75 000,00
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	679 000,93		679 000,93	15 097,64
Reprises non courantes; transferts de charges				2 000 000,00	
TOTAL VIII	679 000,93		679 000,93	2 090 097,64	
NON COURANT	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				41 262,25
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	4 508 803,23		4 508 803,23	4 187 549,79
Dotations non courantes aux amortissements et aux prov.					
TOTAL IX	4 508 803,23		4 508 803,23	4 228 812,04	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-3 829 802,30	-2 138 714,40	
XI RESULTAT AVANT IMPOT (VII ± X)			67 211 792,33	94 391 652,16	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	21 650 563,00		21 650 563,00	30 273 756,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)			45 561 229,33	64 117 896,16	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			570 921 775,24	690 724 360,73	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			525 360 545,91	626 606 464,57	
XVI RESULTAT NET			45 561 229,33	64 117 896,16	

1) Variation de stocks: stock final - stock initial: augmentation (+); diminution (-).
2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks.



N. AMAR AUDIT & CONSULTING "N2AC"

Ghandi Mall 7/B5, Boulevard Ghandi, Immeuble 7, Appt 5, Casablanca

CABINET FOUAD EL KOUHEN

52, Boulevard Zerktouni Casablanca

MICRODATA S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021



N. AMAR AUDIT & CONSULTING "N2AC"

Ghandi Mall 7/B5, Boulevard
Ghandi, Immeuble 7, Appt 5,
Casablanca

CABINET FOUAD EL KOUHEN

52, Boulevard Zerktouni
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
MICRODATA S.A.
30, Bd Ibnou Sina
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MICRODATA S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 169 940 248,64 dont un bénéfice net de DH 45 561 229,33. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MICRODATA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1

1. Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les créances clients dont la valeur brute s'élève à DH 270,7 millions sont provisionnées à hauteur de DH 0,4 million.</p> <p>La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la Société et de la sensibilité du processus de recouvrement dans le contexte de la crise liée au Covid-19.</p>	<p>Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner les analyses des comptes clients, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard de certaines créances significatives ; - Analyser les paiements reçus en période subséquente pour les créances les plus significatives ; - Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour évaluer les dépréciations à constater ; - Examiner la correcte évaluation des dépréciations à constater selon la méthode de provisionnement de la société.

2. Dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le stock des marchandises affiche au 31 décembre 2021 une valeur brute de DH 58,8 millions et nette de DH 56,7 millions.</p> <p>La dépréciation du stock des marchandises à rotation lente est basée sur une analyse de l'ancienneté de chaque famille de produit et selon la destination du stock détenu.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à la détermination de la valeur actuelle de ce stock qui repose sur des données observables telles que le prix de marché des produits mais également sur des hypothèses telles que les perspectives de vente par famille de produit et sur le jugement de la Direction vis-à-vis des évolutions attendues du marché.</p> <p>Compte tenu du poids des stocks dans les comptes de la Société, de la sensibilité du marché du matériel informatique et consommables aux évolutions technologiques et aux mutations constatées dans la nature des besoins des utilisateurs ainsi que des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur actuelle de ces stocks comme un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur actuelle et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.</p> <p>Ces travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester la valorisation des articles en stocks en les comparant, sur la base de sondages, aux coûts de revient ; - Prendre connaissance des processus mis en place pour identifier les articles à rotation lente, ceux présentant un risque d'obsolescence et les articles éventuels avec des prix de vente inférieurs à leur valeur d'entrée ; - Confirmer l'existence de ces articles à rotation lente en stocks au moment de notre assistance à l'inventaire physique ; - Pour les articles présentant un risque de dépréciation, vérifier leur correcte évaluation à la date de clôture de l'exercice.

2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

3

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 avril 2022.

Les Commissaires aux Comptes

N. Amar Audit & Consulting "N2AC"

Cabinet Fouad EL KOUHEN



Nawfal AMAR
Expert Comptable

Fouad EL KOUHEN
Expert Comptable

4